



2016

Concept général

ETHIC CINEMA est un concept de création cinématographique dont le but est de définir une manière de réaliser des films qui soit à la fois éthique, accessible et bénéfique à tous. Pour ce faire, le concept définit 3 règles essentielles :

1 – **Crée** : La création d'un film sous label "ETHIC CINEMA" repose essentiellement sur l'utilisation de technologies libres. Il est possible d'utiliser une technologie propriétaire si elle est indispensable à la réalisation et que son équivalence libre n'existe pas. Dans ce cas, il est important de se référer à la deuxième règle.

2 – **Contribue** : Une production sous label "ETHIC CINEMA" se doit de soutenir techniquement et/ou financièrement la création ou le développement d'une ou plusieurs technologies libres.

3 – **Partage** : Toute création et développement sous label "ETHIC CINEMA" est distribué sous une licence libre.

Notre philosophie

ETHIC CINEMA est né de notre philosophie concernant la libre distribution ainsi que le libre partage des connaissances et créations.

Nous pensons que les copyrights et autres restrictions de libre accès aux ressources créatives, sont un frein à la créativité en général.

Exprimer sa créativité, ne s'arrête pas au simple fait de créer une œuvre ou de faire une invention.

Et si certaines personnes ne pouvaient bénéficier de cette créativité? Et si cette créativité était sélective ou discriminative de quelque manière que ce soit? Et si tout le savoir, toute la connaissance autour d'une grande invention était gardée secrète pour l'intérêt personnel de quelques uns?

Exprimer sa créativité passe aussi par le partage. Le partage sans condition. Exprimer sa créativité c'est aussi partager ses connaissances, son savoir faire pour la faire vivre et la faire évoluer.

Nous ne sommes pas propriétaire de notre créativité. Tout ce que nous créons est juste une expression, à différents niveaux, d'une créativité et d'une évolution globale. Nous sommes inspiré et nous inspirons. La créativité est une énergie qui nous relie les uns les autres, qui développe nos connaissances et qui nous fait évoluer.

Nous sommes tous garant de cette énergie créative globale, tout comme nous sommes garant de notre évolution.

Plutôt que de construire un monde dans lequel la créativité passe par la compétition et la restriction de l'accès aux connaissances, pourquoi ne pas mettre nos efforts, nos créations, nos inventions sur la place publique afin que chacun puisse librement s'en inspirer les faire évoluer, créer à son tour et ainsi participer à un seul et même intérêt commun?

Cette philosophie peut sembler folle et très utopique mais la création de la licence libre qui est à l'origine d'un monde, toujours grandissant, de logiciels et technologies libres, nous prouve qu'il est tout à fait possible de créer tout en partageant. Cette manière de travailler trouve même sa place dans notre système économique occidental.

Comment est ce possible ?

Cette vision de production étique et de libre distribution se base sur un modèle économique collaboratif, dont la licence libre est le fondement, et qui s'inspire de modèles économiques existant dans le monde du logiciel libre. A l'heure des technologies numériques, le monde de la création cinématographique est pratiquement indissociable de celui des logiciels.

Ce modèle économique se base sur l'intérêt d'un groupe public dans la finalité créative et la qualité

de la réalisation et non dans sa rentabilité financière. Ce groupe est le principal investisseur dans la réalisation du projet. En retour, le travail créatif est rendu public de manière à ce que chacun puisse librement le partager et le faire évoluer à son tour.

ETHIC CINEMA est à l'opposé d'un concept compétitif. Plus il existe de productions indépendantes, plus il y a de création, de connaissance, de savoir faire, de technologies sur la place publique, librement accessible à tous. Chacune des productions peut ainsi librement bénéficier du travail de l'ensemble de toutes les autres productions. Sans exception.

Le public est lui aussi directement bénéficiaire du concept dans le sens où l'objectif de la réalisation ignore totalement la rentabilité financière pour ne se focaliser que sur la qualité du travail.

Le concept ETHIC CINEMA repose sur 3 règles.

Crée

Les outils de création, dans le cadre d'un projet ETHIC CINEMA devront se baser sur des technologies libre autant que possible.

Il est possible d'utiliser une technologie propriétaire si elle est indispensable à la réalisation et que son équivalence libre n'existe pas.

Si la création d'un film repose sur des technologies numériques, des formats libres doivent être utilisés.

Les ordinateurs utilisés lors de la création du film devront fonctionner sous un système d'exploitation libre et faire tourner des logiciels libres.

Contribue

Ces technologies libres permettent de rendre l'expression créative accessible à tous. Les utiliser et les améliorer est indispensable dans le cadre d'une production ETHIC CINEMA. Cette règle permet de créer l'harmonie collaborative entre les différentes productions.

Pour ce faire, une production sous label ETHIC CINEMA production doit soutenir techniquement et/ou financièrement la création ou le développement d'une ou plusieurs technologies libres.

Partage

Une production sous label ETHIC CINEMA est financée par une communauté publique de gens qui la soutiennent. En retour, le travail créatif réalisé est mis librement à disposition du public.

Tout développement ou invention réalisé dans le cadre de la création du film, doit être rendu disponible à tous au travers d'une **licence libre**. Cette licence permet de garantir que la propriété intellectuelle associée aux développements et créations issues d'un projet ETHIC CINEMA soient et restent une propriété publique. L'utilisation, l'étude, le partage et l'amélioration de ces créations est donc garanti d'être et de rester librement accessible et tous, sans aucune restriction.

Vous êtes libre de distribuer l'œuvre finale sous la licence de votre choix, à partir du moment où celle-ci est une **licence libre**.

Cela dit, nous recommandons l'utilisation d'une licence **Copyleft**.

Une licence Copyleft doit spécifier que toute adaptation sera réalisée et distribuée sous les mêmes termes que la licence de l'œuvre originale. En d'autres termes, elle spécifie qu'un bien public, devra rester un bien public.

Nous recommandons l'utilisation d'une licence Copyleft compatible avec la licence **Creative Commons Attribution Share-alike (CC-BY-SA)** dans sa version 4.0 ou supérieure. (<https://creativecommons.org/compatiblelicenses/>)



Cette licence définit que :

- L'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom.
- le titulaire des droits peut autoriser à l'avance les modifications ; peut se superposer l'obligation (SA) pour les œuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés (sous les mêmes options Creative Commons) que l'œuvre originale.

Des licences compatibles incluent :

La Licence Art Libre dans sa version 1.3 ou supérieure

(<http://artlibre.org/>)



Si une œuvre sous label ETHIC CINEMA utilise des créations musicales, sonores ou visuelles extérieures au projet, il va de soit que ces dernières devront être disponibles sous une licence en accord avec la licence de l'œuvre finale.